

FRANÇOIS AUGER

Commissaire aux Comptes

Carole PIONNIER  
Yannick MAURY  
Olivier GOMES

Associés

**SFIC**

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

Bureaux : 3, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE – 75008 – PARIS  
19, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE – 78000 - VERSAILLES

RÉCEPTION

SUR RENDEZ-VOUS

TÉL. 01.39.50.06.97

FAX. 01.39.49.03.05

**ASSOCIATION CULTUELLE DE L'EGLISE  
PROTESTANTE UNIE DE PENTEMONT - LUXEMBOURG**

**Association déclarée régie par les lois  
des 1er juillet 1901 et 9 décembre 1905  
Siège social : 58, rue Madame – 75006 PARIS**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**ASSOCIATION CULTUELLE  
DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE PENTEMONT - LUXEMBOURG**  
Association déclarée régie par les lois  
des 1er juillet 1901 et 9 décembre 1905  
Siège social : 58, rue Madame – 75006 PARIS

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mises en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil presbytéral de l'association.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Versailles, le 09 juin 2022



**SFIC**  
Commissaire aux comptes  
François AUGER  
Gérant – Associé

## Annexe - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**EGLISE PROTESTANTE UNIE DE PENTEMONT-LUXEMBOURG**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2021**

		04/06/2022	Brut au 31/12/21	Amort. au 31/12/21	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>IMMOBILISATIONS</b>						
<i>Madame Corp.</i>	Terrain		568 000	-	568 000	568 000
	Construction / Structure	1 918 224	151 494	1 766 730	1 766 731	1 766 731
	Toiture	509 679	509 679	0	8 566	4 310 649
	Equipement technique	536 367	457 639	78 728	113 259	1 040 000
	Mobilier	265 181	265 181	-0-	-	-520 057
	Installation & agencement	136 324	105 217	31 107	10 413	-
	Matériel de bureau	10 953	1 886	9 067	-	-
	Orgue	185 361	147 723	37 638	45 053	-
	Travaux Chapelle	712 188	44 073	668 116	699 949	-
<i>Incorp.</i>	Logiciel brevet	13 000	13 000	-	-	102 173
	Immobilisations en cours	6 500	-	6 500	-	-
		4 861 777	1 695 892	3 165 886	3 211 971	-
<i>Raspail</i>	Terrain	208 000	-	208 000	208 000	686 807
	Construction / Structure	665 600	-	665 600	665 600	-
	Toiture	83 200	77 653	5 547	11 093	14 866
	Equipement technique	85 124	59 499	25 625	29 882	14 866
	Mobilier	-	-	-	-	-
		1 041 924	137 152	904 772	914 575	27 082
<i>Grenelle</i>	Construction / Structure	805	-	805	805	-
	Mobilier	23 304	23 304	-	-	-
	Installation & agencement	11 615	11 615	-	1 162	20 886
	Matériel de bureau	9 814	1 156	8 658	-	-
		45 538	36 075	9 463	1 967	6 114
		24 488	-	24 488	25 911	82
		472 147	-	472 147	456 054	-
		316 917	-	316 917	371 280	-
		88 941	-	88 941	60 858	-
		66 289	-	66 289	23 916	-
		-	-	-	-	-
		10 207	-	10 207	11 043	-
		6 456 080	1 869 119	4 586 962	4 621 521	-
<b>CREANCES</b>						
	Subvention à recevoir			24 488	25 911	-
	Autres créances			24 488	25 911	-
<b>COMPTES FINANCIERS</b>						
	Valeurs de placement			472 147	456 054	-
	Banques			316 917	371 280	-
	CIC Livrets			88 941	60 858	-
	CIC Compte courant			66 289	23 916	-
	CIC à l'encaissement			-	-	-
	Intérêts courus			-	-	-
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>						
				10 207	11 043	-
				4 586 962	4 621 521	-
<b>FONDS PROPRES</b>						
				3 880 573	3 892 766	-
	PATRIMOINE			4 310 649	4 310 649	-
	dont donation immobilière			1 040 000	1 040 000	-
	REPORT à NOUVEAU			-417 883	-520 057	-
	RESULTAT			-12 192	102 173	-
	Déficit 2021 à affecter					
<b>FONDS DEDIES / DONS MANUELS AFFECTES</b>						
				662 968	686 807	-
<b>PROVISIONS</b>						
	Pour risques			19 822	14 866	-
				19 822	14 866	-
<b>DETTES</b>						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			20 028	27 082	-
	Fournisseurs et comptes rattachés			14 610	20 886	-
	Dettes fiscales et sociales			5 345	6 114	-
	Autres dettes			73	82	-
<b>PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE</b>						
				3 570	-	-
				4 586 962	4 621 521	-

# EGLISE PROTESTANTE UNIE DE PENTEMONT-LUXEMBOURG

## COMPTE DE RESULTAT 2021

04/06/2022	2021	2020	#	2021	2020
<u>Achats, fluides, consommables</u> (c/60)	71 974	61 342		452 401	511 280
<u>Services, entretiens, assurances</u> (c/61)	88 664	44 483		28 900	109 441
<u>Frais de fonctionnement</u> (c/62)	20 456	19 182		481 301	620 721
<u>Impôts &amp; taxes</u> (c/63 et c/69)	15 069	12 948		12 185	4 141
<u>Charges de personnel</u> (c/64)	145 857	120 745		93 397	98 080
<u>Contributions, autres charges de gestion courante</u> (c/65)	286 414	286 314		54 600	51 559
<u>Dotations amortissements &amp; provisions</u> (c/68)	110 454	74 316		41 233	31 414
<u>Engagements à réaliser sur dons manuels affectés</u> (c/689)	-	109 441		30 327	12 960
<u>Total des charges d'exploitation</u>	738 888	728 770		727 110	826 365
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (excédent)</b>		<b>97 595</b>		<b>-11 778</b>	
<u>Charges financières</u> (c/66)	983	1 170		664	760
<u>Charges exceptionnelles</u> (c/67)	94	549		-	5 536
<u>Total charges financières &amp; exceptionnelles</u>	1 077	1 718		664	6 296
<b>Résultat de l'exercice (excédent)</b>		<b>102 173</b>		<b>-12 192</b>	
	739 966	832 661		739 966	832 661



## **EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE**

communio luthérienne et réformée

**Pentemont-Luxembourg**

### **NOTE ANNEXE AUX COMPTES 2021**

#### **1. Faits significatifs**

*L'année 2021 restera néanmoins marquée par la crise de la Covid-19 qui a entraîné la fermeture de nos temples et bouleversé les relations à notre Eglise. Du côté des finances, la perte des revenus liés à la mise à disposition de nos locaux a été compensée par la grande générosité des dons reçus. La gestion de la crise, le suivi très strict de nos dépenses, auront permis de préserver nos finances. Le résultat net de 2021 présente un déficit de 12 192 €, contre un excédent de 102 173 € pour l'exercice précédent.*

#### **2. Principes, règles et méthodes comptables**

*Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, tout en intégrant les dispositions liées à l'adhésion des associations culturelles de l'Eglise Protestante Unie de France à l'Union Nationale.*

*L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 3.1.*

*Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :*

- *Continuité de l'exploitation,*
- *Permanence des méthodes comptables,*
- *Indépendance des exercices.*

*Les méthodes d'évaluation des comptes annuels retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.*

***L'évaluation des éléments d'actifs immobilisés** est pratiquée en utilisant la méthode des coûts historiques pour les biens acquis depuis 10 ans ou moins à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et en utilisant la méthode « valeur vénale » pour les biens acquis depuis plus de 10 ans à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les valeurs vénales ont été estimées en 2001.*



**Les amortissements des biens immobiliers et mobiliers** ont été calculés en retenant, pour les biens acquis en 2006 et précédemment, la méthode d'amortissement par composants et en prenant en compte la valeur résiduelle au 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour déterminer la base d'amortissement. Pour les biens acquis ou immobilisés postérieurement (à compter de 2007), les amortissements ont été calculés en retenant la méthode par composants et en fonction du mois d'entrée en immobilisation pour déterminer la base d'amortissement.

### 3. Notes sur le bilan

#### 3.1. Immobilisations et Amortissements

##### 3.1.1. Mouvements sur immobilisations en 2021

En €uros	Valeur brute 31/12/20	Acquisitions en 2021	Cession/rebut/ extourne en 2021	Valeur brute 31/12/21
Logiciel brevet	13 000	-	-	13 000
Terrains	776 000	-	-	776 000
Constructions - Structure	2 584 629	-	-	2 584 629
Construction - Toiture, façade, étanchéité	592 879	-	-	592 879
Constructions - Équipements techniques	621 492	-	-	621 492
Travaux Chapelle	713 157	-	971	712 186
Orgues	185 361	-	-	185 361
Mobilier	288 484	-	-	288 484
Installation et agencement	122 257	25 681	-	147 939
Matériel de bureau	1 360	19 410	-	20 769
Immobilisations en cours	-	6 500	-	6 500
<b>TOTAL</b>	<b>5 898 619</b>	<b>51 591</b>	<b>971</b>	<b>5 949 239</b>

##### 3.1.2. Amortissement des valeurs immobilisées

Il n'est pas procédé à amortissement des composants *Terrain* d'une part et *Construction/ Structure* d'autre part.

Sauf exception :

- Les éléments de *Construction/Toiture-façade-étanchéité* sont amortis sur la durée résiduelle, calculée en déduisant de la durée de 15 ans le nombre d'années courues,
- Les éléments de *Construction/Équipement technique* sur une base de 20 ans,
- Les *orgues* sur une base de 25 ans et le piano sur 10 ans,
- Le *mobilier* sur une base de 3 ans,
- Les installations et agencements sur 10 ans,
- Le *matériel de bureau* et l'informatique sur 3 ans
- Le matériel de vidéo et audio sur 5 ans.

Les amortissements sont calculés à compter du 1<sup>er</sup> du mois qui suit la réception (en fait, par assimilation, le 1er du mois qui suit le dernier paiement relatif à la valeur).

Pour la Chapelle de la rue Madame :

- Les éléments de construction sont amortis sur 50 ans,
- Les équipements techniques sont amortis sur 20 ans,
- Les installations et agencements, y compris le mobilier, sont amortis sur 10 ans,
- L'audio et la vidéo sont amortis sur 5 ans.

Pour la Chapelle, les amortissements sont calculés à compter de la date de réception des travaux indiquée sur les différents procès-verbaux, à savoir le 29/07/2020.

Les dotations aux amortissements se sont élevées en 2021, en application des règles ci-dessus rappelées, à 99 010 €.

### 3.1.3 Dotations aux amortissements 2021

En Euros	Amortissement au 31/12/20	Dotations en 2021	Extourne en 2021	Amortissement au 31/12/21
Logiciel brevet	13 000	-	-	13 000
Constructions - Structure	151 493	-	-	151 493
Construction - Toiture, façade, étanchéité	573 219	14 114	-	587 335
Constructions - Équipements techniques	478 350	38 787	-	517 138
Travaux Chapelle	13 208	30 865	-	44 073
Orgues	140 308	7 414	-	147 722
Mobilier	288 485	-	-	288 485
Installation et agencement	110 684	6 148	-	116 833
Matériel de bureau	1 360	1 682	-	3 042
<b>TOTAL</b>	<b>1 770 107</b>	<b>99 010</b>	<b>-</b>	<b>1 869 119</b>

Cela conduit à présenter un montant de 4 080 121 € d'immobilisations nettes au bilan au 31 décembre 2021, à comparer au montant de 4 128 513 € comptabilisé à fin 2020.

### 3.2. Éléments de l'actif circulant

Les excédents de trésorerie sont placés temporairement en «Livret A Sup Association» et en «Livret Association» auprès du CIC.

Au 31 décembre 2021, le total de la trésorerie de l'association se montait à 472 147 € (dont 66 289 € de chèques et autres valeurs à encaisser), contre 456 054 € à la fin de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2021, le total de la trésorerie comprenait un montant de 202 013 € placé en livret A Sup au CIC (épargne associant Livret A et Compte d'Épargne Sur Livret (CESL) qui est plafonné à 122 950 €, mais rapporte un taux d'intérêt dégressif par tranche investie de l'ordre de 0,5 % brut jusqu'à 22 950 € et de 0,15 % brut au-delà et jusqu'à 100 000 €) et un montant de 114 904 € déposé au CIC sur un livret OBNL TRIPLEX (qui rapporte un taux d'intérêt faible de l'ordre de 0,1 % brut).

### 3.2.1. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

#### Etat des créances et dettes au 31 décembre 2021

En €uros		Montant brut	Sur la région	Sur autres	A moins d'un an
<b>CRÉANCES</b>	1. Actif immobilisé	-	-	-	-
	2. Actif circulant	24 488	-	24 488	24 488
	3. Charges constatées d'avance	10 207	-	10 207	10 207
	<b>TOTAL</b>	<b>34 695</b>	-	<b>34 695</b>	<b>34 695</b>
<b>DETTES</b>	1. Emprunts et dettes financières	-	-	-	-
	2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 610	-	14 610	14 610
	3. Dettes fiscales et sociales	5 345	-	5 345	5 45
	4. Dettes EPUdF	-	-	-	-
	5. Autres dettes	73	-	73	73
	6. Produits constatés d'avance	3 570	-	3 570	3 570
	<b>TOTAL</b>	<b>23 598</b>	-	<b>23 598</b>	<b>23 598</b>

### 3.2.2. Produits à recevoir, charges à payer, produits & charges constatés d'avance

#### Charges à payer au 31 décembre 2021

Postes du passif en euro	Montant au 31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés, factures non parvenues	14 610
Dettes fiscales et sociales	5 345
Autres dettes	73
<b>Total</b>	<b>20 028</b>

#### Produits à recevoir au 31 décembre 2021

Postes de l'actif en euro	Montant au 31/12/2021
Créances clients	1 480
Créances diverses	19 823
Produits à recevoir	3 185
<b>Total</b>	<b>24 488</b>

Les charges nettes à payer au 31 décembre 2021 se montent à 19 955 €. Elles comportent essentiellement 14 610 € de factures non parvenues de fournisseurs, ainsi que 5 345 € de dettes sociales et charges fiscales.

Nous avons 3 570 € de produits constatés d'avance au 31 décembre 2021 correspondant à des acomptes concernant la mise à disposition de salles pour 2022.

### 3.3. Variation des fonds associatifs et réserves

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres	4 310 649				4 310 649
Report à nouveau	-520 057	102 173			-417 883
Excédent ou déficit de l'exercice	102 173	-102 173		-12 192	-12 192
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>3 892 766</b>	<b>0</b>			<b>3 880 574</b>
Provisions pour risques	14 866		4 956		19 822

La variation des fonds associatifs et réserves est présentée (*Valeur après affectation du résultat*) après proposition à l'assemblée générale annuelle à tenir le 26 juin 2022.

### 3.4. Fonds dédiés sur dons manuels affectés

Au cours de l'année 2021, des fonds reçus par la Fondation du Protestantisme visant à financer des travaux de sécurisation des locaux ont été recueillis. Les fonds recueillis en 2021, soit 50.011 €, ont été comptabilisés en produit du compte de résultat (« Offrandes et dons »). Cependant, afin de rendre compte de leur affectation à un projet particulier, le montant recueilli non utilisé en charges mais servant à financer les immobilisations a également été constaté en charge du compte de résultat (« Engagements à réaliser sur dons manuels affectés ») pour une somme de 6.487 €, et comptabilisés au passif du bilan (« fonds dédiés sur dons manuels affectés »).

Par ailleurs, les travaux de la Chapelle étant terminés, les fonds dédiés continuent à être repris. En 2021, 30.327 € ont ainsi été rapportés au compte de résultat. L'utilisation des fonds dédiés continuera à être rapportée en produits chaque année au même rythme que les travaux de rénovation de la Chapelle seront amortis.

Le montant total des fonds dédiés au 31 décembre 2021 s'élève à 662.968 €.

### 3.5. Variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Ressources affectées reçues en N	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Travaux Chapelle	686.807 €		30.327€			656.481 €	
Travaux de sécurisation		6.487 €				6.487 €	
<b>Total</b>	<b>686.807 €</b>	<b>6.487 €</b>	<b>30.327 €</b>			<b>662.968 €</b>	

### 3.6. Provisions

Au 31 décembre 2021, il existe au bilan une provision pour risque de 19 822 €. Cette provision a été constituée au sujet de la taxe d'habitation réclamée par l'administration pour les locaux culturels de la rue Madame en 2011, 2012, 2013 et 2014 et dont le paiement était contesté. Les sommes correspondantes, y compris majoration de 10 % pour retard, ont été prélevées unilatéralement par l'administration à hauteur de 19 822 €.

Suites aux réclamations déposées, l'association a fait l'objet d'un dégrèvement pour 2015. Par ailleurs, aucun avis d'imposition à la taxe d'habitation pour les locaux concernés n'a été reçu depuis 2016.

Les sommes prélevées à tort par l'administration pour les années 2011 à 2014, soit 19 822 €, ont fait l'objet de demandes de remboursement en 2017 et 2018 mais n'ont toujours pas été remboursées au 31 décembre 2021.

## 4. Produits

### 4.1.1. Offrandes et dons

Sont ainsi comptabilisés tous les dons reçus par chèques, prélèvements et virements. Il s'agit des catégories suivantes :

- Les dons nominatifs ordinaires, reçus des donateurs à titre régulier ou exceptionnel, et donnant lieu à reçu fiscal.
- Les dons anonymes reçus à l'occasion des collectes des cultes de la rue Madame et de la rue de Grenelle ; ils ne donnent pas lieu à reçu fiscal.
- Les dons nominatifs et anonymes reçus à l'occasion de cérémonies. Seuls les premiers donnent lieu à reçu fiscal.

#### 4.1.2. Valorisation des contributions volontaires (Art 211-1 du règlement ANC 2018-06 du 5/12/2018)

En conformité avec la décision n° 7 du synode national de 2020 de l'Église Protestante Unie de France, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée dans les comptes de l'Église protestante unie de Pentemont-Luxembourg.

#### 4.1.3. Ventes

Ce poste retrace les sommes reçues par l'association au titre de la vente annuelle de soutien organisée en collaboration avec l'association d'Entraide de Luxembourg-Pentemont (ELP).

#### 4.1.4. Participations aux frais

Il s'agit de sommes reçues à l'occasion d'activités organisées par l'association culturelle et permettant la couverture des frais de gestion et d'entretien des locaux.

#### 4.1.5. Subvention de prise en charge des ministres

Ce poste reprend le coût de prise en charge des ministres tel qu'il est communiqué à l'association culturelle par l'Union Nationale, qui les rémunère.

#### 4.1.6. Produits des salles et des appartements

Ce poste regroupe les produits perçus à l'occasion de la mise à disposition de logements et de salles pour des activités non organisées par l'association culturelle.

#### 4.1.7. Avantages en nature

Ce poste donne la valorisation des avantages en nature accordés aux ministres, aux gardiens de l'immeuble de la rue Madame et du temple de la rue de Grenelle et à la responsable administrative de l'association culturelle sous forme de mise à disposition d'un logement.

#### 4.1.8. Produits financiers

Ce poste enregistre les produits du placement de la trésorerie disponible sur différents comptes ouverts auprès de la banque CIC.

#### 4.1.9. Produits exceptionnels

Le produit de 30 327 € correspond à l'utilisation des fonds dédiés pour les travaux de la Chapelle.

## 4.2. Charges

### 4.2.1. Achats, fluides, consommables

Ce poste présente les dépenses d'eau, d'électricité, de consommation de chauffage urbain, de produits d'entretien, ainsi que divers petits achats liés l'activité de l'association culturelle (catéchisme, cultes, etc.).

### 4.2.2. Services, entretiens, assurances

Ce poste regroupe les charges de services nécessaires pour l'entretien des locaux et le fonctionnement de l'association culturelle (contrats de chauffage, d'ascenseur, de téléphone, d'assurance, etc.).

### 4.2.3. Impôts et taxes

Il s'agit principalement des taxes foncières dont est redevable l'association culturelle au titre de ses différents locaux, de taxes communales et de taxes liées à la formation.

### 4.2.4. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'association comprennent, outre la rémunération des salariés à temps complet ou partiel employés par l'EPUPL, le coût de la rémunération des ministres tel qu'il est communiqué à l'association culturelle par l'Union Nationale des Associations Culturelles de l'EPUPdF qui les rémunère (voir 4.1.4 ci-dessus).

### 4.2.5. Contributions, autres charges de gestion courante

Ce poste comprend principalement la contribution annuelle versée à l'EPUDF (cible) par l'intermédiaire de la région parisienne, à hauteur de 286 014 € (même montant qu'en 2020).

### 4.2.6. Dotations aux amortissements et provisions.

La dotation aux amortissements est calculée dans les conditions indiquées au 3.1.2 ci-dessus.

Il a été constaté une provision complémentaire de 4.956 € au titre du risque lié à la taxe d'habitation pour couvrir totalement ce risque.

### 4.2.7. Charges financières

Il s'agit de divers frais, notamment ceux mis à la charge de l'association en cas d'interruption, sans préavis, d'un mandat de prélèvement par un donateur, ainsi que les frais de commission Stripe.

### 4.2.8. Charges exceptionnelles

En 2021, les charges exceptionnelles s'élèvent à 94 €.

## 4.3. Résultat de l'exercice

En Euro	2020	2021
Résultat d'exploitation	97 595	-11 778
Résultat financier	-409	-319
<b>Résultat courant</b>	<b>97 186</b>	<b>-12 097</b>
Résultat exceptionnel	4 988	94
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>102 173</b>	<b>-12 192</b>

Le résultat d'exploitation de 2021 est un déficit de 11 778 €, contre un excédent de 97 595 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, comprenant principalement les intérêts perçus sur les comptes d'épargne, est relativement stable par rapport à l'année précédente, ces intérêts restant très bas.

Le résultat exceptionnel est une perte de 94 €.

Le résultat de l'exercice représente un déficit de 12 192 €, contre un excédent de 102 173 € pour l'exercice N-1.

## **5. Autres informations**

L'association n'a donné aucun engagement ou sûreté en cours.

-----